



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2020-410
01/07/2020

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : recrutement sans concours d'adjoints techniques dans la branche d'activité « techniques agricoles ».

Destinataires d'exécution

Services déconcentrés
 Administration centrale
 Établissements d'enseignement technique agricole
 Établissements d'enseignement supérieur agricole
 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 Pour information : CGAAER – IGAPS – Organisations syndicales

Résumé : Recrutement sans concours pour pourvoir un poste d'adjoint technique dans la branche d'activité « techniques agricoles » à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Contact pour ce recrutement sans concours :
 Bureau des concours et des examens professionnels
 Suivi par : Marie-Ange CHAZAL
 Téléphone : 01 49 55 42 13
 Fax : 01 49 55 50 82

Mèl : marie-ange.chazal1@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture : à partir du 2 juillet 2020

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 31 juillet 2020 (cachet de La Poste faisant foi)

Textes de référence : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Décret n° 2006-1761 modifié du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C dans la fonction publique d'État ;

Arrêté du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État.

Arrêté du 25 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours en échelle C1 d'adjoints techniques des administrations de l'État au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Un recrutement sans concours d'adjoints techniques est organisé pour pourvoir un poste d'adjoint technique dans la branche d'activité « techniques agricoles » à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) de Saint-Pierre-et-Miquelon.

CONDITIONS D'ACCÈS

Ce recrutement est ouvert à tous publics.

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- ➔ jouir de leurs droits civiques,
- ➔ ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- ➔ se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- ➔ remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'Etat ou des autres collectivités publiques.

Ils peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- ➔ s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'Etat dont ils sont ressortissants,
- ➔ s'ils n'ont pas subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- ➔ s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants,
- ➔ s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Pour être nommés, les lauréats doivent fournir les justificatifs attestant qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus. Ils sont nommés fonctionnaires et accomplissent un stage d'une durée d'un an. À l'issue du stage, si les services ont donné satisfaction, ils sont titularisés.

CALENDRIER

Les inscriptions ont lieu à partir du **2 juillet 2020**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 juillet 2020** (cachet de La Poste faisant foi).

Le modèle de dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.concours.agriculture.gouv.fr>.

Les dossiers de candidature sont à adresser à :

Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer
Secrétariat général – Unité ressources humaines et formation
Boulevard Constant Colmay - BP 4217
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La commission de sélection se réunira à **partir du 3 septembre 2020** afin de sélectionner les dossiers des candidats qui seront retenus pour l'entretien.

L'audition des candidats retenus pour cet entretien se déroulera à **Saint-Pierre-et-Miquelon à partir du 15 septembre 2020**.

La sélection définitive est opérée à l'issue des entretiens.

Les résultats seront consultables sur le site des concours du ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<https://www.concours.agriculture.gouv.fr>.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera adressé en **4 exemplaires**.

Le modèle du dossier de candidature est téléchargeable sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/>.

Il doit être complété par :

- une lettre de candidature,
- un curriculum vitæ détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Le candidat peut joindre tout justificatif qu'il estime utile.

En cas d'impossibilité d'utiliser Internet pour télécharger le modèle de dossier, le candidat adressera une demande au service indiqué ci-dessus pour obtenir un dossier papier.

Tout dossier parvenu à la Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon avec un cachet de La Poste comportant une date postérieure au 31 juillet 2020 ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

Les renseignements relatifs à ce recrutement peuvent être obtenus par mail à l'adresse suivante :

sg.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE